

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

UNIVERSITÉ PARIS-DAUPHINE (PSL RESEARCH UNIVERSITY)

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

Vu le décret n° 2004-186 du 26 février 2004 portant création de l'université de technologie en sciences des organisations et de la décision de Paris-Dauphine, désignée université Paris-Dauphine

Vu les pièces justificatives produites par M. RENAUD CABUY, né le 22 juillet 1967 à MONTMORENCY (95), en vue de son inscription au Diplôme d'Université Droit et Ingénierie des Patrimoines

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DROIT ET INGÉNIERIE DES PATRIMOINES, mention passable**

est décerné à **M. RENAUD CABUY**

au titre de l'année universitaire 2016-2017.

Le titulaire



Fait à Paris, le 8 septembre 2017

La Présidente



/0G39S20160140